

TAUX TVA - QUELQUES EXEMPLES PRATIQUES

Taux normal 17%

- ▶ Prestation de service (conférence, workshop, formation, commande 1%, commande, etc)
- ▶ Frais techniques (honoraires, assistantat, frais de réalisation et de déplacement, etc.)
- ▶ Vente d'œuvres d'art par une galerie relevant d'une activité commerciale

Taux réduit 8%

- ▶ Tableaux, collages, peintures et dessins, entièrement exécutés à la main par l'artiste
- ▶ Photographies prises par l'artiste, sous son contrôle, signées et numérotées dans la limite de trente exemplaires, à condition qu'elles dénotent l'intention de réaliser une œuvre qui a exclusivement une fonction artistique
- ▶ Productions originales de l'art statuaire et de la sculptures en toutes matières exécutées entièrement par l'artiste
- ▶ Tapisseries et textiles muraux faits à la main sur la base de cartons originaux fournis par les artistes, à condition qu'il n'existe pas plus de huit exemplaires
- ▶ Gravures, estampes et lithographies originales ; épreuves tirées en nombre limité entièrement exécutées à la main par l'artiste
- ▶ Émaux sur cuivre, entièrement exécutés à la main, dans la limite de huit exemplaires numérotés et comportant la signature de l'artiste

Taux super-réduit 3%

- ▶ Droits d'auteur (cession de droits d'auteur, de droits de reproduction, et de droits d'exposition, etc.)
- ▶ Services prestés par les écrivains, compositeurs et artistes-interprètes, ainsi qu'aux droits d'auteurs qui leurs sont dûs
- ▶ Ventes de livres